

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE PICARDIE

N° 0218.2012

PREFECTURE DE L' AISNE

CONSEIL GENERAL DE L' AISNE

ARRETE MODIFICATIF

fixant la liste des personnes qualifiées
pouvant être sollicitées par les personnes prises en
charge par les établissements ou services sociaux ou
médico-sociaux pour faire valoir leurs droits

LE PREFET DE L' AISNE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L' AGENCE
REGIONALE DE SANTE DE PICARDIE

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL
SENATEUR DE L' AISNE

VU le décret n° 82-697 du 4 août 1982 instituant un comité national et des comités départementaux des retraites et personnes âgées, modifié par les décrets n°88-160 du 17 février 1988, n°95-524 du 4 mai 1995 et n° 98-645 du 22 juillet 1998,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, plaçant le Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées de l'Aisne (CODERPA) auprès du Président du Conseil Général,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L 311-5, R 311-1 et R 311-2 ,

VU le décret du Président de la République du 5 janvier 2012 nommant Monsieur Christian DUBOSQ, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie,

VU le décret du Président de la République du 4 juin 2009 nommant Monsieur Pierre BAYLE, Préfet de l'Aisne,

VU la délibération du Conseil général du 31 mars 2011 portant élection de Monsieur Yves DAUDIGNY à la présidence du Conseil général de l'Aisne,

VU l'arrêté conjoint du Préfet de l'Aisne et du Président du Conseil Général de l'Aisne en date du 11 mars 2009, relatif à la désignation de la personne qualifiée dans les établissements sociaux et médico-sociaux accueillant des personnes âgées,

CONSIDERANT la demande du CODERPA suite à son Assemblée Générale du 18 novembre 2011,

SUR proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie et du Directeur Général des Services du Département,

ARRETEMENT

Article 1^{er} : La composition de la liste des personnes qualifiées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux prenant en charge des personnes âgées figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté conjoint susvisé du 11 mars 2009 est modifiée et arrêtée comme suit :

BERNARD	Nicole	15 rue Gabriel Fauré	02100 SAINT-QUENTIN	03.23.05.22.53
BOURGEOIS	James	30 allée des Marguerites	02000 LAON	03.23.20.15.19
CORNILLE	Roger	15 rue de Suzières	02380 VERNEUIL/s COUCY	03.23.52.73.63
DE PROFT	Robert	9 rue Ernest Paradis	02250 BERLANCOURT	03.23.20.23.62
FABBRONI-DAVRIL	Irma	Résidence de l'Abbaye 35 bd Jeanne d'Arc	02200 SOISSONS	03.23.53.43.55
GILLET	Gilles	44 rue d'Isie	02100 SAINT-QUENTIN	03.23.06.12.60
GOUJON	Nelly	3 rue Serge Delcourt	02800 BEAUTOR	03.23.57.42.67
GRÉLET	Jacqueline	17 rue de la Folie	02210 REMY BLANZY	03.23.55.33.15
KOCKELSCHNEIDER	J.Claude	6 avenue d'Altenkessel	02380 COUCY LE CHATEAU	03.23.52.73.36
MACQUART	Pierre	15 rue Pasteur	02400 CHATEAU-THIERRY	03.23.69.08.07
MENOT	Jean-Paul	32 rue de Croisy	02200 SOISSONS	03.23.53.44.11

Article 2 : Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Aisne, le Préfet, le Directeur Général des Services du Département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture, ainsi qu'au Bulletin Officiel du Département.

Fait à Laon, le

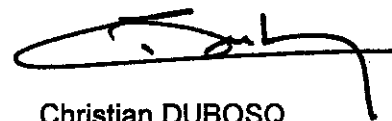
21 MAR. 2012

Le Président du Conseil Général
Sénateur de l'Aisne



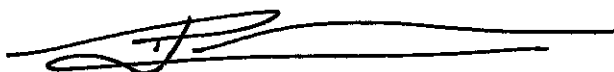
Yves DAUDIGNY

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
de Picardie



Christian DUBOSQ

Le Préfet du Département de l'Aisne



Pierre BAYLE